Faire Tiers-Lieux dans un édifice patrimonial

ETUDE ET PUBLICATION | FRANCE | CULTURE & PATRIMOINE | ETUDES & PUBLICATIONS | ETUDES & PUBLICATIONS

Date de publication
2025

Format(s) disponible(s)

- Faire Tiers-Lieux dans un édifice patrimonial - PDF : 0 EUR

Ce guide se saisit de l'enjeu de la vacance des monuments historiques en développant des méthodes qui permettent de redonner de l'attractivité à l'édifice, de préfigurer des usages qui lui sont adaptés, pour construire un projet qui réponde aux besoins du territoire.

> Il est le fruit d'une collaboration de deux ans entre **France Tiers-Lieux**, en appui au développement et à la pérennisation des tiers-lieux, et **l'École de Chaillot**, département Formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine, riche de 135 ans d'expertise dans la conservation et la restauration du patrimoine.
>
> La démarche, novatrice, réunit pour la première fois des architectes du patrimoine et des opérateurs de tiers-lieux, dont les expertises sont complémentaires.
>
> Ce travail collectif a bénéficié de l'appui du ministère de la Culture et du Centre des monuments nationaux.

Cinq fiches pratiques pour accompagner les élus, les acteurs publics ou associatifs, ou les porteurs de projet privés

Destiné aux élus, aux acteurs publics ou associatifs, ou aux porteurs de projet privés, le guide explore les enjeux liés au développement d'un tiers-lieu dans un édifice patrimonial :

1. Comprendre les diagnostics préalables à la réactivation d'un site
2. Définir une programmation ancrée dans le territoire
3. Construire une gouvernance partagée entre acteurs locaux et experts.
4. Anticiper les contraintes réglementaires
5. Bâtir un modèle économique pérenne, moins dépendant des financements extérieurs

Il révèle les apports patrimoniaux, sociaux, économiques, écologiques ou encore territoriaux des tiers-lieux dans des édifices porteurs d'histoire.

Des regards croisés d'architectes du patrimoine et d'opérateurs de tiers-lieux

Le guide présente **quatre études de cas emblématiques**, rédigées avec la contribution d'architectes du patrimoine spécialistes du renouvellement d'usage d'édifices anciens, d'une conservatrice des monuments historiques au Centre des monuments nationaux et des opérateurs de tiers-lieux, La Preuve par 7, le Collectif Zerm et Plateau Urbain.

Quatre études de cas de tiers-lieux implantés dans des édifices patrimoniaux emblématiques :

- Le couvent des Clarisses à Roubaix (Nord, Hauts-de-France)
- L'hôtel Pasteur à Rennes (Ille-et-Vilaine, Bretagne)
- L'ancienne colonie pénitentiaire à Le Palais à Belle-Île-en-Mer (Morbihan, Bretagne)
- Le château de Jossigny à Jossigny (Seine-et-Marne, Île-de-France), dont la présentation a été rendue possible par le Centre des monuments nationaux dans le cadre de sa stratégie CMN 2030.

Protégés au titre des monuments historiques, en occupation temporaire ou au projet de tiers-lieux pérennisé, ces édifices reflètent la diversité des situations auxquelles peuvent être confrontés les porteurs de projet. Ils illustrent le champ des possibles en termes de renouvellement des usages et éclairent la façon dont la démarche « tiers-lieux » permet aux citoyens et aux habitants de se réapproprier ces lieux d'exception.

Contact(s)

Valère ROUSSEAU - Département ingénierie, développement et prospective

- valere.rousseau@atout-france.fr

PUBLICATIONS

- Publications@atout-france.fr